



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romont, le 8 octobre 2024

Romont ne peut se passer d'une vraie transition écologique

En renonçant au programme « Cité de l'énergie », le Conseil communal de Romont compromet des années de progrès en matière environnementale et prive la ville des outils nécessaires pour répondre aux défis énergétiques et climatiques de demain.

Romont a rejoint le programme «Cité de l'énergie» en 2004. C'était il y a 20 ans. Il s'agissait d'une action continue portée par un consensus qui s'étalait avec succès à travers cinq législatures, sous trois syndicats différents, et coordonnée par quatre conseillers communaux successifs en charge de l'environnement.

Le label « Cité de l'énergie » est un fil conducteur proposé par la Confédération aux communes pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 approuvée par le peuple suisse. Il encourage l'exemplarité, assure la continuité de l'action communale, donne de la crédibilité aux autorités par des audits réguliers, et surtout apporte un réseau de compétences. De plus, il assure une création de valeur par les investissements et des économies de fonctionnement ainsi qu'une visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du territoire communal.

Ce label fournit ainsi aux communes membres divers outils et aides à la mise en œuvre, allant de la comptabilité énergétique des bâtiments municipaux à la planification de la mobilité et aux aides pour la communication. Les communes ont accès aux bons exemples de réalisation, à des documents et à des instruments importants relatifs au catalogue de mesures Cité de l'énergie.

Prétendre que Romont pourrait faire aussi bien sans le label est incroyablement présomptueux, alors que notre Conseil communal n'a jamais atteint le 75 % des objectifs qu'il s'était pourtant lui-même fixé. Un tel pourcentage lui aurait permis de prétendre au label « Cité de l'énergie GOLD », distinction obtenue notamment par les communes d'Attalens et de Châtel-St-Denis. Ce n'est pas une question de démographie ou de capacité financières : en effet, parmi les meilleurs scores, on trouve aussi bien Lausanne et ses 150'000 habitants qu'Avenches qui ne compte que 4'500 âmes.

Il est regrettable, mais pas si surprenant, que ce programme soit abandonné alors que pour la première fois depuis 20 ans le processus de réaudit était piloté par un conseiller communal issu de la droite bourgeoise, le PLR François Helfer.

Les Vert-e-s de Romont sont persuadés que leur ville doit maintenir son label «Cité de l'énergie». Même si depuis le début de la législature (2021) le rythme a fortement faibli en termes de réalisation, nous sommes persuadés que Romont aurait pu passer avec succès son prochain audit. Saborder le programme «Cité de l'énergie» pour éviter de rendre visible l'échec du Conseil communal à atteindre les objectifs fixés est regrettable.

Alors que nos concitoyens ont vu leur pouvoir d'achat dévoré par l'inflation générée par la flambée du prix de l'énergie, le Conseil communal est une fois de plus incapable d'apporter des solutions concrètes.

Le domaine de la mobilité en particulier inquiète les élus Vert-e-s au Conseil général. Suite à la coordination défailante des chantiers routiers communaux et cantonaux, pour la première fois depuis l'invention de la voiture, il est plus rapide de circuler avec un vélo électrique plutôt qu'en voiture !

De surcroît, le projet de route de contournement insensé auquel s'accroche désespérément l'exécutif communal ne verra vraisemblablement jamais le jour, dès lors qu'il est incompatible avec les objectifs climatiques de la Confédération. Or depuis huit ans, tout projet alternatif de mobilité à Romont s'en trouve entravé.

Depuis 2021, le Conseil communal peine à terminer les projets issus de la période 2016-2021 et s'avère incapable de formuler un projet d'avenir. La cellule « Climat & Energie » proposée en remplacement du programme «Cité de l'énergie» par le Conseil communal n'est que poudre aux yeux !

Le Conseil communal propose donc de faire des projets tout seul de son côté, sans outils, sans expérience pratique et sans réseau de compétence. Si le label «Cité de l'énergie» a un coût, il ne peut s'y résumer. Il apporte une valeur ajoutée qui manquera à l'avenir.

Les Vert-e-s de Romont déplorent une stratégie à court terme aux dépens de l'environnement et de la qualité de vie des Romontois-es.

Renseignements :

Luc Bardet, conseiller général et membre de la commission de l'énergie et de la commission d'aménagement, tél. +41 79 449 91 21, luc.bardet@verts-fr.ch